

# **Les 5 et 10km de Talence 2021 : Règlement**

## **Preliminaire :**

La manifestation pedestre, objet du present reglement est interdite à tous engins à roues, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

## **Article 1 : Lieu, date et nature de la compétition**

L'US Talence Athlétisme en partenariat avec la Fédération des comités de quartier et le soutien logistique de la ville, organise le samedi 16 octobre 2021 la troisième édition des 5 et 10 km de Talence, nouvelle version, accueillant comme suit :

1 course enfants 7-9 ans 1km sur route/ départ 16h

1 course enfants 10-11 ans 1km sur route/ départ 16h15

1 course benjamins 12-13 ans 2 km sur route /16h30

1 course minimes 14-15 ans 3 km sur route/ 16h50

1 course 5 km chronométrée, sur route/départ 17h15

1 course 10km chronométrée, sur route/départ 18h

1 relais par équipes de 2 à 5 participants (5 boucles d'un km) /départ 19h

## **Article 2 : Participants**

Sont admis à s'inscrire toutes les catégories :

-Hommes et femmes

-Licenciés ou non

-Handisport

### **Article 3 : Conditions de participation**

La participation à l'évènement est conditionnée à :

#### **a) catégorie d'âge**

- Pour le 5km : toutes catégories à partir de cadet
- Pour le 10 km : toutes catégories à partir de cadet
- Pour le relais : toutes catégories à partir de cadet

#### **b) Inscriptions en ligne**

Le droit d'inscription est de

- 15 € par participant pour les 10km,
- 10 € pour les 5km et relais
- 5 € pour les courses jeunes

Ces tarifs n'intègrent pas la commission appliquée par la plateforme d'inscription. (0,75 €)

#### **c)Inscriptions sur place**

Des inscriptions sur place pourront être effectuées à partir de 16h et jusqu'à 30' avant le début de l'épreuve.

Une majoration de 3 € sera effectuée

#### **d) Certificat médical**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée - liste disponible sur :

<http://www.sports.gouv.fr/index/acteursdu-sport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>

sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Toute personne qui fournira un certificat médical périmé ou falsifié ou une licence de la saison précédente se verra refuser le départ de la course.

#### **e) Clôture des inscriptions en ligne**

Elle est fixée au 7 octobre 2021 à 18h sur le site

<https://www.chrono33.fr/Talence/>

#### **f) Mineurs**

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation, datée et signée.

#### **g) Athlètes handisport**

Les athlètes en fauteuil sont acceptés, sauf ceux de type « Handibyke » considérés comme cyclistes par la Fédération Handisport. Le port du casque est obligatoire. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.

#### **h) Dossards**

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Les dossards pourront être retirés le jour même à partir de 14h sur le site de la manifestation et ce jusqu'à 30 ' avant le début de l'épreuve

Il est interdit aux concurrents sans dossard de prendre le départ de la course.

### **i) Rétractation**

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

### **j) Acceptation du présent règlement**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement

## **Article 4 : Assurances**

### **a) Responsabilité civile**

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile.

### **b) Assurance dommages corporels**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

## **Article 5 : Règles sportives**

### **a) Limites horaires**

Le temps maximum alloué est de 1h30 pour le 10 kms, 1h15 pour le 5 kms chronométré.

Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

### **b – Chronométrage**

Le chronométrage est assuré par puces électroniques intégrées au dossard.

Le port d'une puce ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

## **Article 6 – Classements et récompenses**

### **a) Classements**

Il sera établi pour le 5 kms et le 10 kms un classement sportif hommes / femmes / catégorie

### **b) Pack finisher**

Chaque participant aux 10km, 5 km et relais recevra à l'arrivée un pack finisher comprenant un tee shirt technique, 2 barres de céréales et une bouteille d'eau

Chaque participant aux courses jeunes recevra à l'arrivée une médaille, un kinder bueno et une bouteille d'eau

### **c) Récompenses**

#### **Pour le 10 kms :**

- aux vainqueurs des classements SCRATCH : Le trophée de la Fédération des comités de quartier + une bouteille de vin grand cru
- Aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> des classements scratch : Un lot et une bouteille de vin
- Aux vainqueurs des catégories cadet et junior : Une coupe
- Aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> des catégories cadet et junior : un lot
- Aux podiums des catégories espoirs à vétérans 4 : Une bouteille de vin
- Au podium de la course fauteuil handisport : une coupe et une bouteille de vin pour le vainqueur et un lot aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
- Au podium handisport debout : une coupe et une bouteille de vin au vainqueur et un lot aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

#### **Pour le 5 kms chronométré :**

- Aux vainqueurs des classements SCRATCH : Le trophée de la ville de Talence +une bouteille de vin grand cru
- Aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> des classements scratch : Un lot et une bouteille de vin
- Aux vainqueurs de chaque catégorie : Une coupe pour les catégories cadet et junior et une bouteille de vin pour les autres

### **Pour le relais**

-Aux trois premières équipes du challenge étudiants : Un lot à chaque membre de l'équipe

-Aux trois premières équipes du challenge entreprises : Un lot à chaque membre de l'équipe

### **Pour les courses jeunes**

-Coupes et trophées aux 3 premiers

**Chaque participant aux 10km ,5 km ou relais recevra un pack finisher comprenant un tee shirt technique**

### **c) Publication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site suivant

<https://www.chrono33.fr/Talence/>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

### **Article 7 : Ravitaillements**

Pour le 10 kms, un ravitaillement sera prévu à mi-parcours, et à l'arrivée également pour les 2 courses (10 et 5 kms).

### **Article 8 : Sécurité et soins**

#### **a)Voies utilisées**

La compétition se déroule sur des voies partiellement fermées à la circulation.

Les concurrents doivent suivre impérativement les indications du tracé et les consignes des signaleurs présents.

#### **b) Assistance médicale**

La sécurité est assurée par 1 médecin et un organisme de secourisme agréé présents sur la manifestation.

En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions de l'organisateur et du médecin de course.

#### **Article 9 :Litiges et disqualifications**

Tout litige qui pourrait subvenir sera traité au plus vite par les organisateurs. Leur décision sera sans appel.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

#### **Article 10 :Droit à l'image**

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayant-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée illimitée, dans le monde entier.

#### **Article 11 : Annulation**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation.

Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.